



RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION MAVIC FREE TRAIL JEUDI 30 JUIN 2011

> La MAVIC Free Trail est ouverte aux plus de 18 ans.

> La MAVIC Free Trail est une compétition de VTT de type "marathon enduro et cross country" destinée à des pratiquants initiés et ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices français et étrangers en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT ou d'une licence.

Chaque participant doit être couvert par une responsabilité civile.

> La MAVIC Free Trail est une course marathon primée :

- Retrait des plaques de 8h à 10h sous la tente des inscriptions (centre station – salon du Mondial du VTT)

- Départ à 3200m d'altitude à 11h

- Ligne d'arrivée Mondial du VTT

- La grille de départ sera faite par ordre d'arrivée sur la ligne de départ.

- Classement scratch (hommes, femmes et toutes catégories confondues) : les 3 premiers seront primés (sauf pour la catégorie relais) et des lots récompenseront les suivants jusqu'au dixième,

- Un classement intermédiaire sera effectué à 2600m (salon Mondial du VTT). Une prime récompensera le 1^{er} concurrent qui passera cette ligne de classement intermédiaire. Le concurrent devra obligatoirement finir entièrement la Mavic Free Trail dans les délais de course, pour toucher sa prime (l'abandon technique, physique ou l'arrêt du concurrent par l'organisation empêchera ce même concurrent de toucher sa prime).

- Classement par catégorie : les 3 premiers des concurrents des catégories suivantes seront primés : hommes de moins de 40 ans, hommes de plus de 40 ans, femmes.

- Les primes ne sont pas cumulables (sauf pour le vainqueur du classement intermédiaire).

- Des contrôles seront établis sur le parcours. L'organisation vérifiera les pointages ainsi réalisés.

- Le non respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

- Le coureur est seul responsable de son parcours.

- Des ravitaillements seront disposés le long du parcours. Un repas sera servi à 17h30 en fin de parcours.

- Les vélos sont de type VTT, équipés de roues de 26 pouces. Les rigides et les tout suspendus sont acceptés.

- Tout changement de VTT et de ses accessoires pendant l'épreuve est interdit.

- Des points d'assistance technique CNPC seront situés sur le parcours et les marques présentes sur le salon du Mondial du VTT assureront les réparations.

- Le port d'un casque rigide (jugulaire attachée) et de gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les protections sont recommandées mais pas obligatoires.

- En cas d'accident, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle des participants (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment).

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé et toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

- En cas d'abandon, les participants devront prévenir l'organisation et remettre leur plaque au contrôleur le plus proche.

- La pratique du VTT en milieu naturel impose à tous un comportement civique, tout participant au Raid qui aura un comportement ou un non respect de la nature, que l'organisation jugera contraire à l'éthique, pourra être mis hors course.

> Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image pour toute parution presse, TV, Internet.

> Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve (panne des remontées mécaniques, orage ou grave intempérie) les ravitaillements et les animations restant en place.

> L'organisation propose une assurance annulation.

Attention : Sans assurance annulation aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué.

> L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les animations et le présent règlement.

> Les inscriptions non accompagnées du règlement (par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme des 2 Alpes) et/ou non signées ne seront pas traitées.

L'inscription à la MAVIC Free Trail vaut l'acceptation du présent règlement.
L'organisation se réserve le droit de changer le parcours en fonction d'une météo défavorable (vent fort, orage, brouillard ...).